

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Cinq Septembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 27 août 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	8
Excusés	5

Présents : BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe,
MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BOLLE Marie-Claire, MASSON Dany, TEXERAUD Patrice, CHAUVEAU Philippe, NIQUET
Sandra.

Secrétaire de séance : MORISSET Florian

**DÉLIBÉRATION N°2024-39 – Approbation du rapport de la CLECT -Commission Locale
d'Évaluation des Charges Transférées -communes de Charroux, Voulème et région de Couhé.**

VU la loi n° 2015-991 du 7-08-2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et
notamment son article 35

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération n° 20 du 17 septembre 2020 désignant les membres de la Commission d'Évaluation des
Charges et Ressources Transférées pour le mandat 2020-2026,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 7 février 2023 modifiant le mode de désignation des
représentants des communes au sein de la CLECT,

VU le rapport quinquennal des attributions de compensation présenté à la CLECT le 25 juin 2024,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 24 juin
2024, ci-annexé

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la
commission du 24 juin 2024 relative aux communes de Charroux et Voulème et de la région de Couhé.

Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation
dans un délai de trois mois par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la
moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la CLECT figurant en pièce
jointe.

AR Prefecture

086-218601045-20240905-D39_2024-DE
Reçu le 11/09/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- PREND ACTE du rapport quinquennal des attributions de compensation qui sera soumis pour approbation aux membres du conseil communautaire lors d'une prochaine séance,
- APPROUVE le rapport de la CLECT présenté.

Le secrétaire de séance
Florian MORISSET



Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 6 Septembre 2024
Le Maire
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20240905-D39_2024-DE
Reçu le 11/09/2024